

**Fiche de procédure relative au soutien à initiatives de  
la Fondation Bruneau :**

**« Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées accueillies  
en établissement ou accompagnées à domicile »**

➤ **Objectifs généraux du « soutien à initiatives »**

✓ La Fondation Bruneau apportera son soutien financier aux CCAS-CIAS adhérents à l'UNCCAS qui souhaitent mettre en place des actions d'amélioration de **la qualité de vie des personnes âgées**.

Pour l'année 2016, ce soutien à initiatives sera doté d'un fonds de 200 000€ qui sera réparti entre les projets sélectionnés.

✓ L'initiative prise par le CCAS peut concerner :

- La qualité de la vie sociale dans et hors établissement,
- La prise en compte de la place, du rôle et du statut des personnes âgées et de leurs familles,
- La coordination des soins,
- L'animation et les sorties,
- Le travail en réseau,
- La prévention de la maltraitance.

✓ L'effet direct et concret sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes

✓ Ces actions doivent avoir des effets concrets et être évaluables, « palpables » dans le temps et pas seulement ponctuels.

✓ Ces projets doivent être au stade de leur réalisation ou avoir à minima reçu l'aval du conseil d'administration du CCAS s'ils sont encore au stade de projet.

➤ **Critères d'éligibilité des projets**

✓ Les projets relatifs aux nouvelles technologies ne sont pas éligibles.

✓ Les projets « Semaine Bleue » et les projets ponctuels ne sont pas éligibles.

✓ Les travaux et équipements de logements privés ne sont pas éligibles.

➤ **Limites**

✓ Le montant maximum du soutien est de 10 000€

✓ Chaque CCAS/CIAS ne pourra présenter qu'un projet par an.

✓ Un CCAS/CIAS qui aura bénéficié d'une subvention de la fondation en 2015 ne pourra pas déposer de demande.

➤ **Pièces à joindre dossier :**

✓ Une lettre de demande de subvention résumant le projet et signée par le Président.

✓ Une page d'identification du projet comportant :

- Titre explicatif du projet
- Référent du projet (nom, qualité, adresse mél, téléphone)
- Nombre d'habitants de la commune / intercommunalité

✓ Une note de présentation de quelques pages qui répondra simplement et brièvement à 8 questions de base :

- Qui ?
- Pour qui ?
- Quoi ?
- Pourquoi ?
- Où ?
- Comment ?
- Quand ?
- Combien ?

*Le porteur de projet pourra s'inspirer des points donnés à titre d'exemple en annexe de ce document.*

✓ Le budget du projet avec le détail des charges et des recettes y compris le montant demandé auprès de la Fondation.

Les budgets devront être équilibrés, présentés de préférence sous forme d'un tableau, avec la distinction HT / TTC pour les investissements.

✓ Le RIB du CCAS/CIAS

✓ Les CCAS/CIAS ayant déjà bénéficié d'une subvention de la fondation devront joindre un compte rendu de l'action déjà financée.

➤ **Procédure et échéances :**

✓ Les documents devront parvenir à l'UNCCAS **avant le 26 septembre 2016**, délai de rigueur, **par courriel uniquement** et sous format word (.doc) concernant la note de présentation, adressés à [initiatives.fondationbruneau@unccas.org](mailto:initiatives.fondationbruneau@unccas.org).

Attention : contrairement aux années précédentes : toutes les pièces sont à déposer en une fois.

Tout dossier incomplet à sa réception sera susceptible d'être rejeté.

✓ La réponse définitive vous sera apportée dans les meilleurs délais et au plus tard à l'issue du comité de sélection de novembre.

Attention : le montant accordé par la Fondation Bruneau pourra être différent de celui sollicité.

Le financement des subventions accordées sera assuré par le biais du service financier de l'UNCCAS dans le courant des mois de décembre 2016 et de janvier 2017.

➤ **Critères de sélection des projets :**

Les projets, pré-analysés par l'UNCCAS et transmis à la Fondation Bruneau, seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- ✓ L'effet direct et concret sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes
- ✓ La mobilisation de co-financements
- ✓ Le caractère partenarial du projet
- ✓ Les efforts d'ouverture sur l'extérieur
- ✓ L'appui aux investissements sera privilégié par rapport aux dépenses de fonctionnement.

➤ **Retour d'expérience :**

- ✓ Le porteur de projet devra adresser à l'UNCCAS, dans l'année qui suit le projet, un compte-rendu de l'action ayant bénéficié d'une subvention.

➤ **Pour toute information :**

Jeanne Malassis : 01 53 19 85 59

Valérie Guillaumin : 01 70 61 22 65

E-mail : [initiatives.fondationbruneau@unccas.org](mailto:initiatives.fondationbruneau@unccas.org)

## Guide de présentation des projets à la Fondation Bruneau :

### **NOM DU PROJET**

**REFERENT DU PROJET** (nom + qualité + dresse mail + téléphone)

**NOMBRE D'HABITANTS DANS LA COMMUNE /INTERCOMMUNALITE**

Les points suivants ne seront pas forcément abordés et d'autres points spécifiques à votre action peuvent être ajoutés.

### **PRESENTATION DU PORTEUR DU PROJET** (CCAS-CIAS, service ou établissement social ou médico-social)

- Adresse
- Date de création
- Nombre de résidents ou usagers accompagnés par le service
- Nombre d'agents
- Nom du contact et téléphone

### **PRESENTATION DU PROJET :**

- Un court paragraphe permettant d'identifier clairement l'objet de l'action.

### **INITIATIVE :**

- D'où, de qui vient l'idée ?
- Qui s'associe ?

### **JUSTIFICATIONS / CONTEXTE :**

- Quelle situation de départ justifie l'action (aspect historique ou problème à résoudre) ?

### **OBJECTIFS :**

- Que cherchent à atteindre les promoteurs du projet ?

### **ORGANISATION :**

- Comment fonctionnera le projet ?
- Quelles en seront les étapes, l'échéancier ?
- Qui décide et qui organise ?

### **MOYENS MATERIELS :**

- Quels sont les nouveaux moyens nécessaires au projet ?
- Quels locaux, quelle logistique ?
- Quel matériel ?

### **BENEFICIAIRES DU PROJET :**

- Qui et combien sont-ils ?
- Sont-ils eux aussi actifs dans l'organisation et la construction du projet ? De quelle manière ?

### **MOYENS HUMAINS :**

- Quels professionnels ?
- Quels bénévoles ?
- Autres

### **PARTENARIAT :**

- Quels sont les partenaires et leurs intérêts dans le projet ?
- Qui assurera sur le terrain la conduite du projet ?
- Des conventions de collaboration sont-elles envisagées ?

### **COMMUNICATION :**

- Quelle communication à destination du public bénéficiaire ?

### **DISPOSITIF D'EVALUATION :**

- Quand et comment allez-vous évaluer les résultats de votre action ?